

Concours interne 2026

Assistants ingénieurs

BAP ABCD

Phase d'admissibilité

Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 10 membres (5 femmes et 5 hommes) affiliés aux BAP A (8), B (1), C (1).

Les candidats

186 candidats ont déposé une candidature pour 28 promotions possibles. Trois postes affectés sont proposés. Trois candidats ont déposé une double candidature (poste affecté et non-affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 161 dossiers pour la BAP A (86,5 %)
- 13 dossiers pour la BAP B (7 %)
- 2 dossiers conjoints aux BAP A et B (1%)
- 9 dossiers pour la BAP C (5%)
- 1 dossier pour la BAP D (0,5%)

Parmi les candidats, 105 sont des femmes (56%) et 81 sont des hommes (44%). L'âge des candidats est compris entre 28 et 62 ans. L'âge moyen est 46 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue le 14 et le 17 septembre 2026 en distanciel pour tous les membres du jury.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité et critères retenus

La grille d'analyse des dossiers et le mode de notation ont été élaborés par l'ensemble du jury lors d'une réunion préparatoire.

Pour les candidatures sur poste non affecté, le jury a cherché à évaluer si les fonctions exercées par l'agent relevaient du corps des assistants ingénieurs au regard des emplois-types Referens et des critères généraux d'évaluation décrits dans le guide du candidat : la qualité du travail et la fiabilité des réalisations ; les qualités relationnelles ; l'implication

personnelle ; la capacité de réflexion et de recul ; le degré d'initiative et de responsabilité ; les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles et la formation continue.

Dans la notation des dossiers, le jury a accordé autant d'importance à la prise de recul, les responsabilités et la capacité de réflexions, qu'aux compétences et l'implication dans le collectif.

Pour les candidatures sur poste affecté, le jury a cherché à évaluer le potentiel des candidats à remplir pleinement les missions du profil de poste.

Deux rapporteurs ont été nommés pour chaque dossier. Chaque rapporteur a noté les dossiers qu'il avait à évaluer sur chacun des critères. Le jury s'est pour cela basé sur ce qui était décrit dans les différentes parties du dossier, en cherchant à identifier les éléments factuels démontrant que le candidat exerce déjà les missions attendues d'un d'assistant ingénieur. Les rapporteurs ont tenu compte de la clarté du propos, de la capacité de synthèse, de la mise en contexte appropriée de l'activité, y compris pour des non spécialistes, du choix d'exemples pertinents venant à l'appui des déclarations, de la prise de recul des candidats sur leurs activités et de leur capacité à détailler en priorité celles relevant du corps des AI. En plus de la notation des critères, les rapporteurs ont ajouté des commentaires qualitatifs sur les éléments marquants ayant permis d'évaluer chaque critère. Chaque rapporteur a ensuite classé les dossiers en trois grandes catégories (A/B/C) :

- A : le dossier rapporte des missions et activités qui relèvent totalement du corps des AI,
- B : un certain nombre de missions et activités apparaissent relever du corps des AI,
- C : au vu des éléments figurant dans le dossier, les missions et activités d'AI n'apparaissent que de façon ponctuelle ou ne sont que partiellement exercées.

Les dossiers de candidats notés de manière différente par les deux rapporteurs (en particulier les dossiers notés A et C) ont fait l'objet d'une troisième relecture par un autre membre du jury et ont donné lieu à un échange approfondi avec tous les membres du jury, en réunion d'admissibilité, pour éclairer les différences de perception des dossiers.

Dans la perspective de préparer un retour aux candidats qui le souhaiteraient, les rapporteurs ont également cherché à identifier ce qu'ils percevaient comme les principaux points faibles dans les dossiers ainsi que des pistes d'amélioration.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

En réunion d'admissibilité, le jury a d'abord évalué les candidatures sur poste affecté puis les candidatures sur poste non affecté. Pour l'ensemble des candidatures, les deux rapporteurs ont présenté succinctement le dossier aux autres membres du jury, les points positifs et les suggestions d'amélioration. Sur chaque dossier, les membres du jury ont pu intervenir pour discuter de points précis ; une attention particulière a été portée aux dossiers pour lesquels les avis des deux rapporteurs différaient. Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury.

A l'issue de la discussion, le jury s'est prononcé à l'unanimité pour positionner le dossier dans l'une des catégories suivantes :

- A : le dossier rapporte clairement une majorité de missions et d'activités relevant du corps des AI (56 dossiers),
- B : le dossier rapporte une part substantielle de missions et activités relevant du corps des AI (119 dossiers),
- C : le dossier ne rapporte pas de manière suffisamment claire ou trop à la marge les missions et activités relevant du corps des AI (11 dossiers).

Le jury a au final retenu 56 dossiers (30 % des dossiers) pour la phase d'admission. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- 51 en BAP A, 1 en BAP B, 4 en BAP C, 0 en BAP D,
- 33 femmes (59%) et 23 hommes (41%),

L'ensemble du jury est conscient que ces résultats induiront une frustration de certains candidats au regard des missions et activités exercées. Nous avons sélectionné ceux qui, de notre point de vue et à l'examen des dossiers, exercent ces missions intégralement.

Points complémentaires sur la phase d'admissibilité

- Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêt avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêt avec un candidat n'a pas évalué son dossier.
- Le jury n'a pas tenu compte des admissibilités lors de jurys précédents. Nous sommes conscients du caractère déstabilisant que cela peut avoir pour un candidat qui aurait été admissible lors d'un concours précédent et qui ne l'est pas à ce concours. Nous rappelons toutefois qu'en plus de la qualité propre à chaque dossier, nous avons apprécié les dossiers les uns par rapport aux autres.
- Nous n'avons pas tenu compte de l'ancienneté dans le corps.

La notation

Les notes s'échelonnent de 8/20 à 16/20. Les dossiers ayant une note égale à 16/20 ont été déclarés admissibles.

Pour avoir une gradation dans la note donnée aux candidats, nous avons établi le barème suivant :

- 16/20 : dossier classé A par les rapporteurs,
- 12/20 : dossier classé B par les deux rapporteurs,
- 8/20 : dossier classé C par les deux rapporteurs.

Commentaires et conseils aux candidats

De manière générale, le jury tient à souligner :

- La grande qualité des dossiers présentés à cette campagne de concours interne. Cette qualité est d'autant plus appréciée que les rapporteurs ont un nombre important de dossiers à évaluer (en moyenne une quarantaine de dossiers sur ce concours). De surcroît, même si le jury est constitué de manière à représenter une diversité de domaines de recherche et d'emplois-types, les rapporteurs ne sont le plus souvent pas spécialistes du domaine précis dans lequel évolue le candidat.
- Les profils sur poste affecté correspondent à un besoin clair et identifié d'une structure (équipe/unité), généralement lié à l'absence, au sein de ladite structure, des compétences ou forces adéquates pour combler ce besoin. Ils sont donc souvent en lien avec une mobilité géographique ou thématique des agents. Pour ces postes, le jury évalue le potentiel du candidat à être capable de remplir rapidement les missions et activités du profil de poste.

- Pour les postes non affectés (promotion sur place), le jury de concours interne se prononce sur les fonctions et missions du candidat telles qu'elles sont présentées dans le dossier et non pas sur l'estimation d'un potentiel pour le futur. Le candidat doit présenter dans son dossier les faits montrant qu'il exerce déjà des missions d'AI.
- L'organigramme, en particulier l'organigramme fonctionnel qui est construit de manière libre par le candidat avant validation par sa hiérarchie est un élément important du dossier. Une attention particulière doit être portée à sa clarté, de façon à ce que le jury puisse comprendre facilement le positionnement du candidat et de son activité au sein d'un ou de plusieurs collectifs. Les organigrammes fonctionnels trop denses sont souvent contre-productifs.
- La partie argumentaire doit montrer au jury la prise de recul du candidat par rapport à son activité et à son évolution soient étayées par des exemples. Cette prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité de la personne sur les objectifs de son collectif (équipe et/ou unité). Il ne s'agit pas dans cette partie de résumer le rapport d'activité, mais de montrer de façon synthétique en quoi l'activité telle qu'elle est exercée et les résultats obtenus (seul ou en collaboration) relèvent bien du corps d'assistant ingénieur.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier à l'issue de la procédure de concours d'un retour individualisé sur leur dossier.

La demande doit se faire **par mail exclusivement** auprès de la présidente du jury Mme Tiphaine AGUIRRE LAVIN à : tiphaine.aguirre-lavin@inrae.fr

Un rendez-vous téléphonique ou une visio-conférence, entre le 10 novembre 2026 et 20 décembre 2026, avec la présidente ou sa vice-présidente, Mme Peggy JARRIER-GAILLARD, sera proposé.